

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1130

Rubrik: Politique universitaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La grande peur du bailli fédéral

(jd/jcf) Après de longues années de croissance continue, justifiée par des effectifs en augmentation et favorisée par la bonne santé des finances fédérales et cantonales, les universités suisses sont aujourd'hui confrontées à l'austérité. Non pas celle qui frappe durement les plus démunis, en les privant d'une partie de l'essentiel; mais l'austérité qui heurte les habitudes et le confort des mieux lotis.

La raréfaction des moyens financiers et la concurrence internationale, notamment le développement par la Communauté d'un espace universitaire européen, suscitent des projets de rationalisation, de regroupement des forces et de création de centres de gravité, seuls à même de garantir à la fois un niveau scientifique suffisant et une distribution optimale des ressources disponibles.

Berne veut lutter contre une dispersion coûteuse et inefficace

Du côté des instances fédérales — notamment le Groupement pour la science et la recherche du Département fédéral de l'intérieur et le Conseil suisse de la science — on montre des signes d'impatience à l'égard d'une dispersion coûteuse et inefficace et on semble disposé à agir avec diligence, voire même avec brutalité, dans un domaine où les compétences fédérales exclusives demeurent, en principe, limitées aux écoles polytechniques et à la politique de la recherche. Maîtres-mots: répartition, regroupement, efficacité organisationnelle, compétitivité et culture d'entreprise. Un langage propre à effaroucher des universitaires peu familiers de ce vocabulaire néo-libéral à la mode et à faire se lever l'étendard de la souveraineté cantonale et de l'autonomie des hautes écoles: les universités ne sont-elles pas assez grandes et compétentes pour faire elles-mêmes leur ménage interne et établir les coopérations nécessaires? N'ont-elles pas instauré depuis longtemps de nombreux liens de collaboration (par exemple, en Suisse romande, le tissu des conventions de troisième cycle) et coordonné leurs plans de développement? Alors, une fois encore le scénario de la vorace et puissante Berne fédérale prête à fondre la diversité helvétique dans son moule bureaucratique et à sacrifier l'autonomie universitaire aux froides contraintes de la

rationalisation et du profit économique, sous prétexte d'une participation financière fédérale — limitée — à l'effort commun?

Les manières tranchées et malhabiles de Flavio Cotti et de son hussard de service, le provocateur secrétaire d'Etat Heinrich Ursprung, n'ont pas peu contribué à faire renaître ce nouvel avatar du fantasmatique bailli fédéral. Et à parasiter la communication entre cantons et Confédération, comme l'a constaté Ruth Dreifuss lors du *Dies academicus* de l'Université de Genève.

La réalité est un peu plus complexe, même si des médias pressés et simplificateurs préfèrent voir dans les tensions actuelles un bon gros bras de fer entre un monde universitaire archaïque et des autorités fédérales plus sensibles aux exigences d'une modernité définie en termes d'efficacité et d'usage optimal des ressources.

Compétences et responsabilités

Pour tenter de voir clair dans la politique universitaire suisse, il faut d'abord débrouiller les fils des rapports complexes et multiples qui se sont tissés entre les universités et les nombreux organes créés au gré des appels à l'aide financière de la Confédération: Fonds national de la recherche scientifique, Conférence universitaire suisse (loi d'aide aux universités), Conseil suisse de la science (loi sur la recherche) et, le cas échéant, leurs homologues régionaux (Conférence universitaire romande) et privés (Conférence des recteurs). Si ce foisonnement d'organes engendre d'innombrables séances et quantité de papier, on a souvent peine à apprécier leur véritable impact et à dégager leurs compétences et leurs responsabilités spécifiques. Par ailleurs il faut rappeler que le statut des universités cantonales varie d'un canton à l'autre et diffère de celui des écoles polytechniques fédérales; certaines disposent

d'une véritable autonomie de gestion alors que d'autres subissent la lourde tutelle de l'administration cantonale.

On retrouve ce même schéma de joyeuse confusion au sein de chaque université. Les *alma mater* ont grandi en taille (effectifs, personnel, budget, équipement) mais, gonflement de l'administration mis à part, leurs structures d'organisation et de décision sont demeurées les mêmes, malgré l'introduction sous différentes formes de l'illusoire principe de la participation chère à Mai 68. Aujourd'hui encore, les universités ne disposent pas d'une véritable tête, d'un pouvoir habilité non pas à imposer unilatéralement ses décisions mais à arbitrer des intérêts divergents.

Une communauté des maîtres et des élèves

La croissance universitaire s'est donc opérée de façon anarchique, ou mieux encore à la façon de l'Ancien Régime, par sédimentations successives et par divisions cellulaires, au gré du développement des connaissances, mais aussi des ambitions personnelles et des stratégies de pouvoir. D'où, malgré les plans quadriennaux de développement, les redondances qui frappent l'observateur extérieur, le cloisonnement et la rigidité internes qui condamnent toute démarche interdisciplinaire novatrice, la spécialisation à outrance et le gonflement des programmes d'études. La parcellisation du savoir vide ainsi de sa substance le sens étymologique de l'université, celui de communauté des maîtres et des élèves.

Cette inertie de l'institution est mise en évidence par l'échec à maîtriser l'explosion des effectifs, qui transforme de fait l'enseignement en une entreprise de gardiennage et de bourrage de crâne, dans l'attente de la sélection libératrice à l'issue du premier cycle d'études. Asphyxiée par les problèmes insolubles de la gestion de cette multitude, harcelée par les exigences du marché du travail, paralysée par la lourdeur de ses procédures et le poids de ses baronnies, l'université ne sait plus très bien à quels objectifs se vouer et la référence rituelle à ses missions d'enseignement et de recherche de haut niveau ne parvient plus à masquer son désarroi. ■

Au cours des prochaines semaines nous reprendrons ces points plus en détail et nous proposerons quelques pistes de réflexion pour sortir de l'ornière où nous conduit le stérile combat qui oppose centralisateurs et fédéralistes.